

Règlement de la 2ème édition du jeu « **Hackathon Innovation en Ingénierie du Sport** » 17-19 Février 2024 - Technosport Luminy

Article 1 : Organisation

POLYTECH Marseille, Ecole d'ingénieurs d'Aix-Marseille Université, ci-après dénommée « l'Organisateur », organise en partenariat avec la Faculté des Sciences du Sport et la Faculté des Sciences, une compétition intitulée « Hackathon Innovation en Ingénierie du Sport » qui se déroulera du **17 au 19 Février 2024** dans les locaux du **Technosport**, Campus de Luminy, 13009 MARSEILLE.

Ce challenge est organisé dans le cadre du **Mastère Spécialisé[®] Ingénierie du Sport - IHME** dont les treize étudiants de la Promo2024 sont participants/inscrits de droit. Il s'adresse plus généralement à d'autres étudiants régulièrement inscrits à Aix-Marseille Université dans différentes spécialités, en formation au **Grade de Master M1/M2** (bac+4 et bac+5), d'autres **Mastères Spécialisés[®]** (bac+6) et des **doctorants**. Sont également invités les étudiants (Bac +4 ou plus) inscrits dans un des établissements d'enseignement supérieur membres du PÉPITE (Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) PROVENCE du périmètre Aix/Marseille <ECM, ENSAM, IEP Aix, ENSMSE Gardanne>.

Ce Business Game réunira 8 à 10 équipes pluridisciplinaires comportant chacune à minima un étudiant du Mastère IHME. Ces équipes auront 60 heures non stop pour répondre au mieux à des problématiques d'innovation dans le domaine du sport.

Il s'agira d'élaborer des produits commercialisables ou des projets de startups au travers d'une réalisation (prototype, maquette physique ou en CAO, capteur, logiciel, application mobile, etc...). Les équipes travailleront avec l'aide d'entrepreneurs, de coaches, de spécialistes de l'innovation et d'ingénieurs sur des projets choisis proposés par les participants eux-mêmes ou par les organisateurs ou par des industriels, ci-après dénommés « Experts ».

Pour des raisons logistiques, **le nombre total de participants est limité à 40**, dont les 13 étudiants de la Promo2024 du MS[®] IHME. Les équipes, dirigées par un ou deux étudiants MS IHME, comprendront 4 ou 5 membres ; elles devront être **OBLIGATOIREMENT pluridisciplinaires** (différentes filières de formation et/ou étudiants issus d'établissements d'enseignement supérieur différents) et **mixtes**. La participation est **gratuite** et implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et son application par l'Organisateur. **L'inscription est toutefois obligatoire**. Les modalités du jeu sont exposées ci-après.

Article 2 : Participation au Challenge

2-1. Inscriptions

Pour participer, une démarche d'inscription **individuelle** est **OBLIGATOIRE** via : <https://formulaire.univ-amu.fr/fr/public/hackathon-2024-inscription>

Clôture des inscriptions au Challenge Hackathon : Jeudi 25 Janvier 2024 à 16h.

Une **confirmation d'inscription** sera adressée à chaque candidat(e) par courriel nominatif. **Ce document devra être présenté au début du challenge.** L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date du 25/01/2024 si le nombre d'inscrits maximum est atteint avant cette date limite. Une liste d'attente, classée dans l'ordre chronologique des inscriptions, sera alors constituée afin de pallier d'éventuels désistements survenant avant le démarrage du challenge. **L'inscription implique de manière irrévocable l'acceptation du présent Règlement.**

2 cas de figures peuvent se présenter et concerner :

1/ des candidat(e)s individuel(le)s **n'ayant pas d'idée** d'un produit ou d'un projet innovant en ingénierie du sport ;

2/ des candidat(e)s individuel(le)s **ayant une idée** d'un produit ou d'un projet **innovant** en ingénierie du sport. Ces candidats-porteurs de projet devront alors envoyer à l'organisateur avant **Ve 12 Janvier 2024 à 16h** un document (1 page max format .pdf ; fichier < 2 Mo) présentant leur projet à : polytech-mastere-ihme@univ-amu.fr

Nota : Nous attendons par ailleurs des projets de porteurs **ne participant pas** au challenge <étudiants inscrits à AMU ou inscrits dans un des établissements ECM, ENSAM, IEP Aix, ENSMSE Gardanne ; enseignants-chercheurs AMU ; industriels ; fédérations sportives ; inventeurs indépendants>. Ces porteurs devront envoyer à l'organisateur avant **Ve 12 Janvier 2024 à 16h** un document (1 page max format .pdf ; fichier < 2 Mo) présentant leur projet à : polytech-mastere-ihme@univ-amu.fr

2-2. Sélection des projets

En fonction du nombre total de projets reçus, une première sélection sera effectuée par les organisateurs sur la base du dossier reçu pour n'en conserver qu'une douzaine/quinzaine.

Lundi 22 Janvier 2024 à 16h-18h : Sélection finale des 8/10 projets retenus via une présentation zoom des porteurs (5 mn max par projet + 5 mn de questions).

Lundi 5 Février 2024 à 16h-18h : Présentation en distanciel des projets sélectionnés aux étudiants IHME Promo2024 --> attribution d'un projet à chaque responsable d'équipes.

2-3. Constitution des équipes

Samedi 17 Février 2024 à 8h30-10h : Démarrage du challenge. Petit déjeuner & Pitch des projets (5 mn) par les étudiants IHME responsables d'équipes devant les autres participants étudiants inscrits.

Constitution des équipes par affinité : Les participants seront répartis en 8/10 équipes de 4/5 participants.

Les participants s'inscrivent à un défi par équipe, aussi la présence physique des participants en permanence sur le lieu du Concours est obligatoire. En fonction de leurs expertises et des compétences recherchées pour relever le défi, l'Organisateur se réserve le droit d'orienter le participant vers une équipe.

Article 3 – Déroulement

- Le jeu se déroulera **du 17 au 19 Février 2024** (en continu à partir de 8h30, le 17 Février jusqu'à la remise des prix le 19 Février à 17h30).

Les participant(e)s au jeu seront astreint(e)s à une présence continue et ne pourront pas quitter l'enceinte du Campus de Luminy dans lequel est situé le Technosport, y compris durant les nuits des 17 et 18 Février. *Des lieux de repos seront accessibles dans le gymnase attenant au Technosport avec sanitaires/douches ; les participants devront se munir d'un sac de couchage et/ou duvet, d'un oreiller et de leur outil de travail (ordinateur, tablette...).* Durant les deux nuits, des agents de sécurité seront présents dans l'enceinte du Technosport.

Des paniers repas (PdJ/déjeuners/dîners) seront fournis aux participants durant les trois jours. *Du café sera disponible à toute heure du jour et de la nuit.* Les repas pourront être pris soit dans la cuisine et le patio attenant, soit sur le parvis extérieur. **Interdiction de manger dans les bureaux/laboratoires.**

- Les équipes constituées travailleront en autonomie sur leur projet respectif dans les locaux du Technosport (salles d'expérimentation et bureaux) jusqu'à finalisation et remise du projet. Elles seront épaulées et pourront solliciter des Experts de différents domaines tels que Innovation, Propriété intellectuelle, Communication, Marketing, Entreprenariat, Créativité, Ingénierie, Design, Eco-conception, RH, etc.. Les Experts seront soit des professionnels de l'entreprise (chefs d'entreprise, directeurs R&D, DRH, ingénieurs, commerciaux...), soit des spécialistes de la création d'entreprise.

- Des enseignants-chercheurs et des personnels AMU, spécialistes des thématiques relatives aux projets, seront également présents (ou disponibles par visio-conférence) pour accompagner les équipes dans leur démarche méthodologique.

- La remise du projet sera sous forme d'une présentation au format Powerpoint ou .pdf (support de la présentation orale) et d'un dossier argumenté (5 pages max + 2 pages d'annexes éventuelles) envoyés par mail au plus tard le Lundi **19 Février à 14h00** à l'adresse polytech-mastere-ihme@univ-amu.fr. Les fichiers supports des présentations seront transférés sur un seul ordinateur portable de l'organisateur qui sera utilisé dans l'amphithéâtre, ceci afin de fluidifier le déroulement de l'après-midi.

A 15h, les équipes présenteront leur projet devant un jury de professionnels dans l'Amphithéâtre de l'Hexagone, Campus de Luminy. Pour chaque équipe, la présentation devant le jury durera **8 mns maximum**. Cette présentation sera suivie d'un échange d'une durée de **5 mns** avec le jury.

Le jury sera constitué de représentants de l'éco-système de l'innovation en région et de professionnels de la création d'entreprises (CISAM, SATT, Incubateurs, PÉPITE PROVENCE, AMU) et des industriels. Les Experts ne pourront pas être membres du jury.

L'évaluation sera effectuée par le jury à l'aide d'une grille portant sur la présentation orale et les réponses aux questions. Le dossier écrit sera mis à la disposition du Jury en support. Le jury se réunira ensuite pour classer les équipes lauréates.

Si un membre du Jury est impliqué dans un projet, celui-ci participera aux discussions finales avec les autres membres du Jury mais il ne pourra pas prendre part au vote.

Article 4 - Compétences et moyens

Le jeu « **Hackathon Innovation en Ingénierie du Sport** » est basé sur la capacité des équipes d'étudiant(e)s à créer des produits commercialisables ou des projets de startups au travers d'une réalisation. Ce jeu ne nécessite pas de posséder des compétences en gestion et création d'entreprise. Il est accessible aux étudiant(e)s de niveau M1 (BAC +4) ou plus, quelle que soit leur discipline et filière de formation.

Article 5 - Traitement des données personnelles

Les traitements des données personnelles (nom, prénom, adresse mail, téléphone, établissement scolaire, composante, CV, lettre de motivation) mis en oeuvre par le Responsable de traitement (AMU) sont effectués dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ils ont pour base légale l'intérêt légitime poursuivi dans le cadre de la compétition intitulée "Hackathon Innovation en Ingénierie du Sport".

Les données recueillies ne seront conservées que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées et ce, dans le respect de la réglementation en vigueur. Cette durée ne peut excéder la durée de la compétition augmentée d'une année pour les gagnants.

Conformément à la Réglementation en vigueur, les participant(e)s disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, un droit de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement.

Les participant(e)s acceptent par avance que leurs noms et prénoms soient publiés sur les supports de communication de l'organisateur sans pouvoir en exiger une quelconque contrepartie financière ou un avantage quelconque. De plus, les participant(e)s pourront être photographié(e)s et/ou filmé(e)s pendant le déroulement du jeu. À cette fin, les participant(e)s seront invité(e)s avant le début du jeu à signer une autorisation relative à la libre utilisation de leur image sur des supports maîtrisés par l'organisateur.

Article 6 – Equipes gagnantes et prix

Une dotation totale de 800 euros permettra de récompenser les équipes déclarées gagnantes et classées par le jury. Les lots décernés sont pour partie financés par les partenaires (Ville de Marseille, Conseil Départemental 13, Métropole Marseille Provence, Aix-Marseille Université, POLYTECH, CISAM+). Une attestation de participation au jeu sera remise à chacun(e) des participant(e)s.

Article 7 - Consultation du règlement

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse internet :
<https://polytech.univ-amu.fr/mastere-specialise-ingenierie-du-sport-ihme>

Article 8 – Annulation du challenge

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter ce challenge après information par tous moyens appropriés si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. L'organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours pour tout motif lié à des problématiques de santé publique empêchant l'exécution totale ou partielle de la convention ou qui ne permettrait pas son exécution dans les conditions sanitaires requises (épidémie ou suspicion de COVID).

Article 9 – Litiges

Le règlement est soumis à la loi française. S'il ne peut être réglé à l'amiable, tout litige ou contestation auquel le présent jeu pourrait donner lieu sera porté devant le Tribunal administratif de Marseille.

Article 10 – Annulation de participation et dissolution d'équipe

Les participants se verront refuser l'entrée au challenge « Hackathon Innovation en Ingénierie du Sport » pour les raisons suivantes :

- Non présentation de leur carte d'identité
- Non présentation de leur carte d'étudiant à jour ou tout autres justificatifs confirmant leur inscription dans l'un des établissements organisateurs.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure un membre ou la totalité d'une équipe pour tout comportement inadapté à l'encontre d'un participant, du staff, des experts, du jury ou tout personnel accueillant.

Article 11 – Acceptation du règlement

Toute participation à l'édition du jeu « Hackathon Innovation en Ingénierie du Sport » implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Article 12 – Propriété intellectuelle

Toute information divulguée dans le cadre du « Hackathon Innovation en Ingénierie du Sport » sera considérée comme confidentielle (ci-après dénommée « Information Confidentielle ») quels que soient le sujet (tel que, sans limitation, technique, industriel, financier, commercial), la nature (tel que, sans limitation, savoir-faire, méthodes, procédés, détails techniques ou d'installation), la forme (tel que, sans limitation, documents écrits ou imprimés, CD Rom, disquettes informatiques, échantillons, dessins) et le mode de transmission (tel que, sans limitation, écrit, oral, informatique, y compris réseaux et/ou courrier électronique).

La transmission d'Informations Confidentielles au titre du présent « Hackathon Innovation en Ingénierie du Sport » ne saurait être interprétée (i) comme accordant expressément ou implicitement à la Partie Réceptrice un quelconque droit de Propriété Intellectuelle (au titre d'une licence ou de tout autre moyen) sur des éléments tels que, sans limitation, dessins et modèles, inventions, brevets, marques, logiciels, secrets commerciaux, savoir-faire, concepts ou idées en relation avec ces Informations Confidentielles, ou (ii) comme une divulgation au sens du droit des brevets.

Les Informations Confidentielles sont fournies « en l'état », sans aucune garantie ou déclaration de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, concernant, notamment, mais sans s'y limiter : (i) leur exactitude ou leur exhaustivité, (ii) leur sécurité, leurs performances, leur qualité marchande, leur adéquation à un usage particulier et la non-violation des droits de propriété intellectuelle de tiers, et (iii) leur utilisation, leur gestion ou leur disposition.

A l'occasion du Hackathon Innovation en Ingénierie du Sport, le participant bénéficie de l'environnement scientifique, technique, matériel etc.... d'AMU. Il peut être amené à participer ou à mettre au point des Résultats pouvant entrer dans la mise au point d'une invention valorisable.

Le participant reconnaît qu'il n'a ni vocation ni compétence pour valoriser ces résultats et ainsi dans un souci d'efficacité et pour protéger l'intérêt commun des Parties.

Le participant s'engage à porter par écrit et sans délai à la connaissance de la Direction de la Recherche et de la Valorisation d'AMU (drv-valorisation@univ-amu.fr) tout résultats découlant de ses activités dans le cadre Hackathon Innovation en Ingénierie du Sport. A cet effet, un formulaire de déclaration d'invention lui sera alors remis par la Direction de la Recherche et de la Valorisation d'AMU.

La Direction de la Recherche et de la Valorisation d'AMU disposent d'un délai de deux mois à compter de la réception de cette déclaration d'invention, pour étudier les résultats ainsi portés à sa connaissance et statuer sur l'intérêt d'AMU à se porter acquéreur des droits d'exploitation du participant lesdits résultats.

Le cas échéant un contrat de cession de droit sera mis en place entre AMU et le participant.

Si un partenaire industriel est impliqué dans le projet, les modalités d'exploitation seront également discutées entre AMU et ce dernier.

Mastère Spécialisé[®] Ingénierie du Sport - Interaction Homme Matériel Environnement
« **Hackathon Innovation en Ingénierie du Sport** »

Établi le 17 Février 2024, à Marseille.

Je soussigné, Madame / Monsieur (prénom, nom) :

Déclare avoir pris connaissance du Règlement du Hackathon Innovation en Ingénierie du Sport et s'engage à le respecter.

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »